

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41

06 10 68 07 49

abailleau@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 30 juin 2023

SOMMAIRE

SPORT ET PARASPORT

- Le Département accompagne les évolutions du projet d'Institut de santé parasport connecté
- Programme Yvelines Sport Territoire 2023-2025 : le Département soutient 120 associations et athlètes yvelinois

SANTÉ

- Le Département acte la construction d'une maison médicale départementale à Bonnières-sur-Seine

MOBILITÉ DURABLE

- Le Département crée un nouveau plan d'aide aux communes en matière de voirie

ÉDUCATION

- Le Département lance les études préalables à la construction du nouveau collège de Bonnières-sur-Seine

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Le Département partenaire de l'association 1001 mots pour prévenir les troubles du langage pour les enfants des QPV
- Le Département soutient 9 communes dans leurs opérations d'équipement et d'aménagement d'espaces publics

SPORT ET PARASPORT

Le Département accompagne les évolutions du projet d'Institut de santé parasport connecté

L'implantation de l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) sur le site de Bécheville aux Mureaux a pour objectif la constitution d'un pôle d'excellence internationale autour du sport et du handicap. Prévu pour 2026, le projet consiste à favoriser et améliorer la pratique d'activité physique des personnes en situation de handicap, la connaissance de cette activité et son enseignement. Concrètement, l'ISPC regroupera, sur un même site, différents professionnels de santé, du sport et de l'analyse du mouvement, ainsi que des acteurs de l'action sociale et des représentants des parties prenantes.

Le Département des Yvelines, compétent en matière d'action sociale et de sport mais aussi acteur incontournable dans l'aide aux personnes handicapées, accompagne, dans le cadre d'un protocole d'accord signé en avril 2022, l'association « ISPC Synergies » œuvrant pour l'implantation de l'ISPC sur le territoire yvelinois.

À date, l'ISPC porte la maîtrise d'ouvrage du projet pour un montant prévisionnel estimé à 52,2 M€ TTC (dont 47,2 M€ pour la construction). Afin de faire face aux évolutions du calendrier opérationnel du projet, l'ISPC a sollicité le Département pour modifier :

- le dépôt, par l'ISPC, du permis de construire initialement prévu le 30 juin 2023 et désormais reporté au septembre 2023,
- l'obtention, par l'ISPC, d'un permis de démolir et d'un permis de construire définitifs purgés de tout recours ou retrait,
- l'obtention, par l'ISPC, de financements complémentaires pour un montant cumulé au moins égal à 27,2 M€ (hors équipements d'un montant de 5 M€), permettant de finaliser le financement du bâtiment hors équipement.

Par la suite, un bail emphytéotique administratif sera consenti par le Département à l'ISPC pour une durée de 30 ans, moyennant le paiement d'une redevance symbolique.

23 800 000 €

C'est le montant total de la subvention départementale allouée par le Département des Yvelines au projet d'Institut de santé parasport connecté sur le site de Bécheville aux Mureaux.

En parallèle, le Département des Yvelines subventionnera la réalisation du projet comme suit :

- 20 M€ affectés à la réalisation de la construction du projet,
- 2 M€ prévus pour la déconstruction des bâtiments et 1,8 M€ complémentaires dédiés au dévoiement des réseaux souterrains du Centre Hospitalier traversant la parcelle de l'ISPC.



© N.Duprey - CD78

FOCUS SUR LE REDÉVELOPPEMENT DU SITE DE BÉCHEVILLE AUX MUREAUX (36 HA)

Un partenariat engagé par le Département des Yvelines avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan – Les Mureaux et le GHT des Yvelines Nord ; une collaboration matérialisée par l'inauguration du Foyer d'accueil médicalisé Patrick Devedjian en septembre 2021, puis la signature d'un protocole d'accord avec l'Association « ISPC Synergies » pour l'implantation de l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) en avril 2022.

Programme Yvelines Sport Territoire 2023-2025 : le Département soutient 120 associations et athlètes yvelinois

Adopté lors de la séance de février 2023, le Programme Yvelines Sport Territoire (PYSTER) 2023-2025 vise à soutenir les mouvements sportifs associatifs et les athlètes du département. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs ou aides sont proposés en faveur des collectivités territoriales yvelinoises, des associations de sport fédéral ou de sport scolaire, des établissements scolaires ou des athlètes.



© N.Duprey - CD78

Collectif 78 : 38 associations subventionnées pour 664 100 €

Parmi les bénéficiaires ayant des demandes au titre de leurs actions et projets 2023 : 32 comités départementaux sportifs, 3 unions sportives scolaires des Yvelines, le Comité départemental olympique et sportif 78, l'association Profession sports vie associative 78 et l'Institut de santé parasport connecté – Synergie. Au total, pour 2023, 38 associations bénéficieront d'une subvention départementale d'un montant global de 664 100 €.

Une attention particulière a été apportée aux projets permettant de répondre aux orientations du PYSTER 2023-2025, à savoir :

- la valorisation de la pratique sportive pour tous, et particulièrement envers les publics en situation de handicap, en perte d'autonomie ou les collégiens,
- le développement d'actions éducatives et/ou sociales,
- la formation des bénévoles du monde sportif,
- l'organisation de manifestations sportives départementales.

ChampYons solo : 67 athlètes soutenus à hauteur de 78 000 €

Baptisé *ChampYons solo*, ce dispositif, inscrit au PYSTER, s'adresse aux athlètes yvelinois de haut niveau amateur inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau ou sportifs espoirs. L'aide départementale vise à leur permettre de mener à bien leur projet sportif.

En 2023, les aides en direction des sportifs « relève » et « espoir » ont par ailleurs été revalorisées.

Au total, pour 2023, 67 athlètes bénéficieront d'une subvention départementale d'un montant global de 78 000 €.

ChampYons 2024 : 15 athlètes aidés à hauteur de 8 000 € chacun

Sous forme d'appel à candidatures, *ChampYons 2024* s'adresse aux athlètes yvelinois soucieux de partager leur projet sportif, leurs parcours ou leurs expériences de haut niveau auprès des publics pour lesquels le Département engage son action.

L'aide, fixée à 8 000 €, engage l'athlète à être présent sur des événements organisés par le Département, à se rendre disponible auprès des publics cibles et à communiquer sur ses performances.

Aujourd'hui, 15 athlètes (neuf femmes, six hommes), dont 4 parasportifs, sur 14 disciplines sportives, licenciés dans 14 clubs yvelinois, bénéficieront du dispositif.

120 C'est le nombre de bénéficiaires aidés par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de soutien au mouvement sportif associatif et aux athlètes.

SANTÉ

Le Département acte la construction d'une maison médicale départementale à Bonnières-sur-Seine

Avec une baisse de plus de 20% du nombre de médecins généralistes en dix ans (2010-2020), les Yvelines sont désormais un territoire classé « désert médical » par l'ARS Île-de-France. Face à ce constat, le Département met en œuvre une politique ambitieuse pour soutenir l'offre de santé et répondre aux aspirations des professionnels du secteur. Pour preuve, la création inédite, sur le territoire, de 22 maisons médicales d'ici 2025 pour un budget de 32 M€.



© N.Duprey - CD78

Une maison médicale implantée en plein centre-ville

La maison médicale de Bonnières-sur-Seine se situera rue du Moulin-de-Pierre, dans un quartier composé de 600 logements sociaux et situé à 450 mètres du centre-ville. Le site, d'une surface de plancher de 547 m² sur 2 niveaux, sera facilement accessible en voiture, en bus et en transport à la demande.

Les futurs locaux accueilleront à leur ouverture 8 professionnels de santé soit 3 médecins généralistes (dont 1 maître de stage), 1 infirmière ASALEE (Action de Santé Libérale en Équipe), 1 psychologue, 1 diététicienne, 1 ergothérapeute et 1 sophrologue. Ce projet vise également à accueillir 2 nouveaux médecins généralistes, 2 internes et 2 médecins spécialistes dans un cabinet partagé.

Le montant total alloué à la construction de la maison médicale de Bonnières-sur-Seine s'élève à 3 M€ TTC.

Le Département des Yvelines engagé face aux déserts médicaux

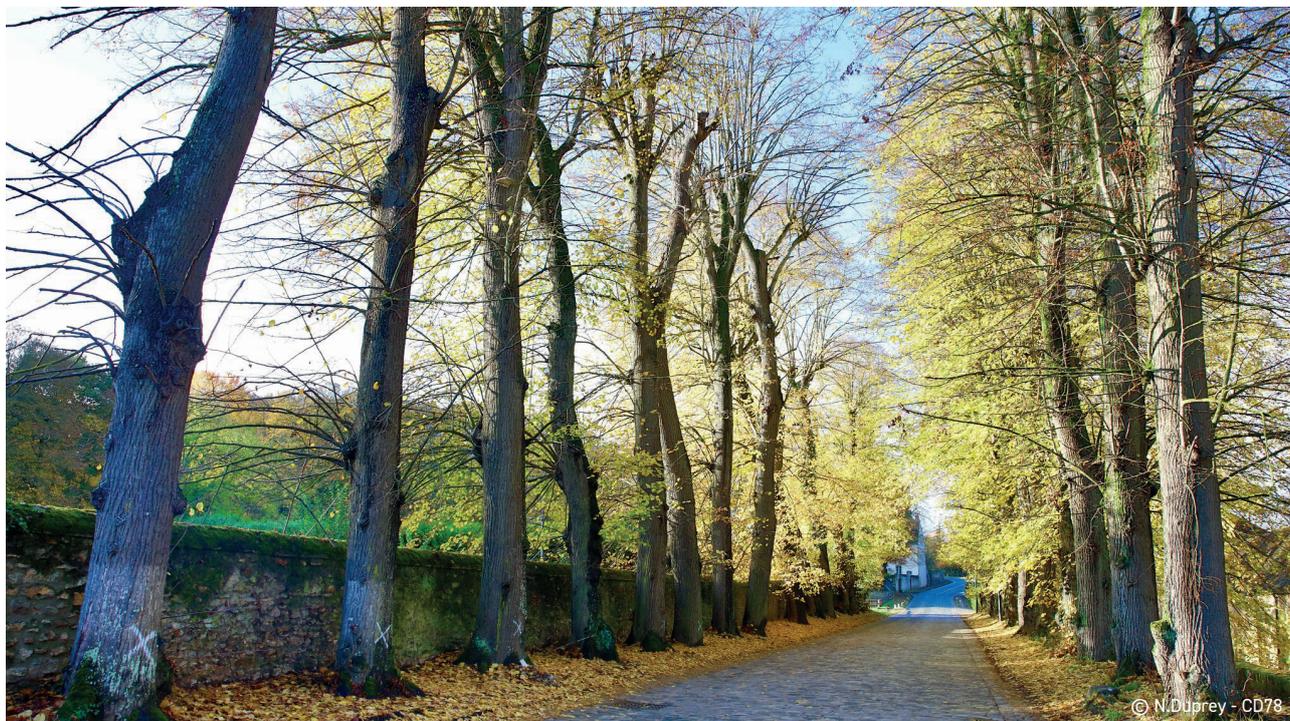
La mobilisation du Département pour lutter contre les déserts médicaux s'organise autour de 4 actions complémentaires :

- la création de maisons médicales via l'appel à projets « Maisons médicales 2017-2019 » comprenant 22 projets lauréats représentant un investissement départemental de 32 M€,
- la libération du temps disponible pour les activités médicales avec l'aide au financement d'un poste d'assistant-secrétaire médical pour les professionnels des maisons médicales,
- la formation et l'installation de jeunes professionnels avec l'aide à la formation de médecins maîtres de stage pour favoriser l'installation de jeunes praticiens en partenariat avec la faculté de médecine de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
- l'accès aux soins dans les territoires les plus carencés via le déploiement d'un service de télémedecine et d'un bus Santé pour faciliter l'accès aux soins des habitants des secteurs les plus dépourvus, notamment dans l'espace rural.

À ce jour, avec 13 maisons médicales sur 22 ouvertes à ce jour (9 autres ouvriront sur la période 2023-2026), près de 230 professionnels de santé médicaux et paramédicaux sont mobilisés, dont 59 médecins généralistes. 81% des cabinets sont occupés, toute profession confondue.

MOBILITÉ DURABLE

Le Département crée un nouveau plan d'aide aux communes en matière de voirie



Afin d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des aides proposées, l'Assemblée départementale a approuvé aujourd'hui l'adoption d'un nouveau programme de soutien aux communes en matière de voirie. Fusionnant les trois plans existants, ce nouveau plan d'aide est doté d'un montant global de 55,2 M€ pour une période de 3 ans à compter du 10 juillet 2023.

Ce nouveau plan rassemble désormais :

- **le programme exceptionnel 2021-2023 de remise en état de certaines voies communales**

Voté en novembre 2020, ce plan est doté d'un budget de 3 M€. À ce jour, deux communes et une structure intercommunale ont bénéficié de subventions au titre de ce programme pour un montant total de 645 583 €, soit 22 % du montant de ce programme.

- **le programme exceptionnel 2021-2023 de sécurité routière sur routes départementales**

Voté en novembre 2020, ce plan est doté d'un budget de 2,2 M€. À ce jour, treize communes ont bénéficié de subventions au titre de ce programme pour un montant total de 1,21 M€, soit 55 % du montant de ce programme.

- **le programme VRD 2020-2022**

Voté en juin 2020, ce plan était doté d'un budget de 50 M€ et avait pour vocation de s'arrêter au 31 décembre 2022. À la demande de la Communauté urbaine GPSEO, le programme a été prolongé de 6 mois jusqu'à juin 2023. À ce jour, cent soixante-huit communes et quatre structures intercommunales ont bénéficié de subventions au titre de ce programme pour un montant total de 28,18 M€, soit 56 % du montant de ce programme.

Sur la durée du nouveau programme, le montant global est fixé à 55,2 M€, réparti comme suit :

- 49,8 M€ pour le volet voirie,
- 5,4 M€ pour les volets assainissement, fibre optique, remise en état et sécurité routière.

Tandis que les critères d'attribution de l'ensemble des 3 précédents programmes sont maintenus à l'identique, les volets « assainissement » et « fibre optique » évoluent en ouvrant le programme aux communes de moins de 25 000 habitants (moins de 15 000 habitants sur le programme VRD 2020-2022), aux EPCI ou Syndicat sans limitation de population (moins de 100 000 habitants sur le programme VRD 2020-2022) intervenant pour les communes de moins de 25 000 habitants.

ÉDUCATION



© N.Duprey - CD78

Le Département lance les études préalables à la construction du nouveau collège de Bonnières-sur-Seine

Construit en 1975, le collège Marcel Pagnol de Bonnières-sur-Seine est vieillissant et présente de nombreuses problématiques techniques, fonctionnelles et structurelles. D'une capacité de 700 places, l'établissement ne permet pas, en l'état, d'intégrer les évolutions démographiques à venir. Dans ce contexte, le Département des Yvelines envisage la construction du collège sur un site non bâti appartenant aujourd'hui à la commune qui s'est engagée à le lui céder pour 1 euro symbolique.

La capacité du nouveau collège de Bonnières-sur-Seine sera portée à 950 élèves, permettant ainsi d'intégrer non seulement l'augmentation naturelle des effectifs, mais aussi les effets du rattachement de la commune voisine de Freneuse à cet établissement. Le futur établissement présentera une surface optimisée de 6 175 m² utiles.

Les choix constructif et de conception se porteront sur la préfabrication bois hors site, et pourront aller jusqu'au recours à des éléments modulaires afin d'optimiser les délais de chantier, de limiter les nuisances, d'améliorer la gestion des déchets, de garantir les performances de l'ouvrage, mais également de se laisser la possibilité d'ajuster la capacité du collège à la hausse ou à la baisse, en déposant ou rajoutant des salles d'enseignement.

De plus, l'opération intégrera des exigences environnementales fortes, notamment de sobriété et d'efficacité énergétique, au travers d'indicateurs bioclimatiques, du recours aux matériaux biosourcés et de l'incorporation d'énergies renouvelables et de récupération.

À ce jour, le montant total de l'opération est estimé à environ 46 M€ TTC hors exploitation maintenance.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Département partenaire de l'association 1001 mots pour prévenir les troubles du langage pour les enfants des QPV

Chaque année, les services de la protection maternelle et infantile (PMI) du Département réalisent les bilans de santé en école maternelle qui touchent 91% des élèves de 4 ans. Lors de ces bilans, 17% des enfants dépistés présentent des troubles du langage particulièrement préjudiciables à leur développement, tant dans leurs apprentissages que leur socialisation.

Forte d'une présence à Paris, en Seine-Saint-Denis, en Moselle et dans le Loiret, l'association 1001 mots a pu développer une méthodologie d'accompagnement des familles, appliquée à près de 4 000 enfants en 2022. Une évaluation conduite dans le Loiret soulignait une augmentation de 80% de la fréquence de lecture des parents avec leur enfant de moins d'un an à la suite du programme.

Dans les Yvelines, une première expérimentation a été conduite auprès de 280 enfants en 2021 et 425 enfants en 2022 sur les territoires de Plaisir et Trappes afin de démontrer la faisabilité du programme.

Afin de poursuivre et d'amplifier cette action en priorité à destination des quartiers prioritaires, le Département des Yvelines, en partenariat avec l'association 1001 mots, vient d'approuver l'accompagnement de 900 enfants issus de familles vulnérables, repérées par les professionnels de la PMI, notamment par :

- la réalisation d'ateliers parents-enfants aux centres de PMI de Trappes, Plaisir et Mantes-la-Jolie dans un premier temps puis dans les centres de Chanteloup-les-Vignes, Sartrouville et les Mureaux dans un second temps,
- l'envoi postal de livres tous les deux mois, adaptés aux âges des enfants,
- la prise de contact à distance (appels et SMS) avec les parents pour la délivrance de conseils.

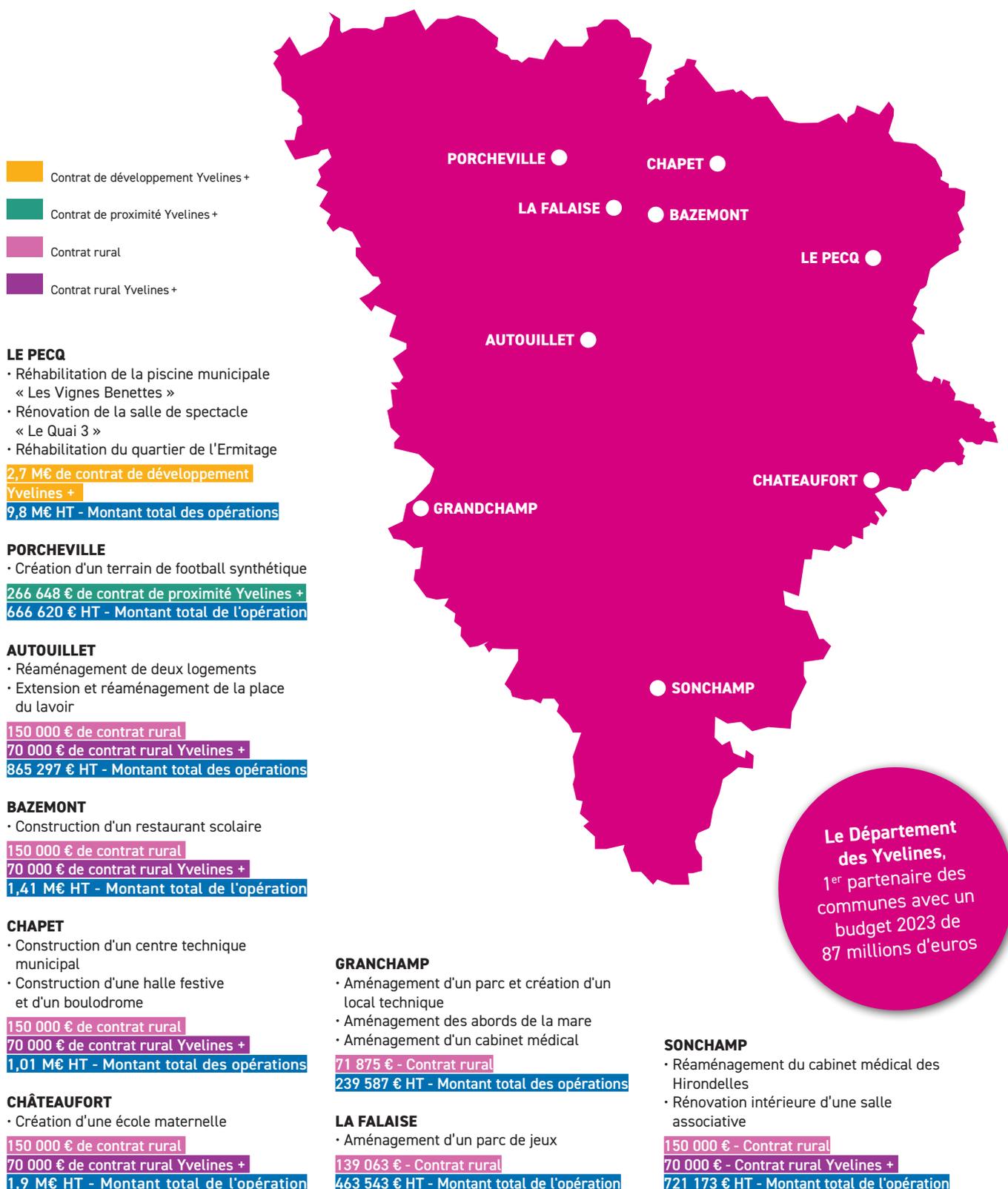
Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, par laquelle l'État s'engage à soutenir financièrement le Département des Yvelines pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions en matière de santé, dont le dépistage des troubles du langage auprès des enfants âgés de moins de 4 ans.

Montant de l'opération : 80 000 €



1 000 C'est le nombre de mots en moins qu'un enfant issu d'un milieu défavorisé maîtrise à son entrée en cours préparatoire (CP) comparativement à un enfant issu d'un milieu favorisé.

Le Département soutient 9 communes dans leurs opérations d'équipement et d'aménagement d'espaces publics



FOCUS SUR LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT YVELINES +

Adopté en 2019, le Contrat de développement Yvelines + vise à financer les investissements relatifs aux équipements publics et aménagements d'espaces publics des communes yvelinoises et de leurs groupements (EPCI et syndicats) de plus de 15 000 habitants.

FOCUS SUR LE CONTRAT DE PROXIMITÉ YVELINES +

Adopté en 2019, le contrat de proximité Yvelines + (CPY+) est un dispositif de soutien à l'équipement local et à l'aménagement d'espaces publics destiné aux communes et groupements de communes dont la population est comprise entre 2 000 et 15 000 habitants. Les communes et groupements de communes peuvent solliciter un CPY+ finançant à hauteur de 40% au maximum trois opérations éligibles dont le coût total est plafonné à 2,5 M€ HT.

FOCUS SUR LE CONTRAT RURAL

Le Contrat rural est un dispositif de soutien à l'équipement local proposé par le Département et la Région Ile-de-France aux communes de moins de 2 000 habitants ou aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants. Ce financement concourt à développer l'offre d'équipements, de services et d'espaces publics, et à valoriser le cadre de vie dans les Yvelines. Le règlement des Contrats ruraux fixe le taux d'intervention à 30 % pour le Département et à 40 % pour la Région Ile-de-France dans la limite d'un plafond subventionnable de 370 000 € HT.

FOCUS SUR LE CONTRAT RURAL YVELINES +

Désireux de soutenir davantage les territoires ruraux, le Département a créé en juin 2019, et pour une durée de 6 ans (2020-2025), le Contrat Rural Yvelines + (CRY+) proposant un financement complémentaire qui facilite la réalisation des projets. Le plafond des dépenses subventionnables est de 230 000 € financé à 70 %, soit un financement départemental de 161 000 € au maximum pour toutes les communes rurales.

dossier de presse

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41

06 10 68 07 49

abailleau@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  [Yvelines.78](https://www.facebook.com/Yvelines.78)
-  [Les_Yvelines](https://twitter.com/Les_Yvelines)
-  [Conseil Départemental des Yvelines](https://www.youtube.com/ConseilDépartementalDesYvelines)
-  [départementyvelines](https://www.linkedin.com/company/départementyvelines)

